



LE 20 FÉVRIER 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET PRÉSENCE

Assemblée régulière du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est, présidée par M. Jody Stone et tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), le lundi 20 février 2023, à 20h23, à laquelle assistent :

M. Michel Lesage, M. Johnny Pizar, M. Gilles Viens, M. Simon Roy, et les déléguées Mme Marcelle Davis Gerrish, Mme Maryse Gaudreau et Mme Louise Hébert.

Les délégués de Sainte-Catherine de Hatley et de Stanstead-Est sont absents.

Assistent également à l'assemblée le directeur, M. Christian Dumas et le secrétaire-trésorier, M. André Martel.

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant aucun citoyen.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2023-001**

Il est proposé par le délégué Johnny Pizar et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

De l'assemblée régulière du 20 février 2023

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET PRÉSENCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption l'ordre du jour

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 novembre 2022

4. ADMINISTRATION

4.1 Augmentation de la couverture d'assurance responsabilité

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Rapport du directeur :

- Statistiques d'intervention
- Informations à venir

5.2 Augmentation de salaire des pompiers

5.3 Embauche de nouveaux pompiers

6. TRÉSORERIE

6.1 Dépôt de la liste des paiements émis

6.2 Dépôt de l'état des résultats au 31 janvier 2023

6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 150 000 \$ qui sera réalisé le 28 février 2023

6.4 Adjudication d'un emprunt par billet de 150 000 \$ en faveur de la firme

7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE

7.1 Aucun

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Entente pour la production du Guide Secours et Prévention avec la firme Éditions Média Plus Communication

9. DIVERS

9.1 Ajout

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 novembre 2022

Il est proposé par le délégué Michel Lesage et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est du 21 novembre 2022, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION

4.1 Augmentation de la couverture d'assurance responsabilité

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de la valeur des propriétés sur le territoire couvert par la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a le souci de se protéger adéquatement en ce qui concerne sa responsabilité ;

Il est proposé par la déléguée Maryse Gaudreau, et résolu d'augmenter la couverture d'assurance responsabilité à 10 000 000 \$

Adopté à l'unanimité.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Rapport du directeur

- Statistiques d'intervention : le directeur présente une série de statistiques d'intervention sur le territoire de la Régie.
- Le directeur fait part de ses principales activités.

5.2 Augmentation de salaire des pompiers

Considérant que le contrat de travail des chefs prévoit une augmentation de salaire équivalente à l'IPC du Québec publié en janvier 2023 se référant à la période de 12 mois se terminant en décembre 2022, ce qui représente un taux de 6.3% ;

Il est proposé par le délégué Johnny Pizar, et résolu d'augmenter le salaire de l'ensemble des pompiers de 6,3 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Embauche de nouveaux pompiers

Considérant que le directeur et des chefs ont rencontré tous les candidats ;

Considérant les recommandations du directeur et des chefs au sujet des candidats ;

**Résolution
2023-002**

**Résolution
2023-003**

**Résolution
2023-004**

**Résolution
2023-005**

Il est proposé par la déléguée Maryse Gaudreau, et résolu de procéder à la nomination des pompiers recrues suivants : M. Jaysen Poulin, Jules Côté pour la caserne 3 et de M. Renaud Blais pour la caserne 4

Adopté à l'unanimité.

6. TRÉSORERIE

6.1 Dépôt de la liste des paiements émis

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques, du numéro 1653 à 1755, émis pour la période du 22 novembre 2022 au 20 février 2023.

**Résolution
2023-006**

Il est proposé par le délégué Michel Lesage, et résolu d'approuver le paiement des factures pour un montant de 267 561,02 \$.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Dépôt de l'état des résultats au 31 janvier 2023

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des résultats au 31 janvier 2023.

6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 150 000 \$ qui sera réalisé le 28 février 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est souhaite emprunter par billets pour un montant total de 150 000 \$ qui sera réalisé le 28 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-02	150 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2022-02, la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Résolution
2023-007**

Il est proposé par le délégué Johnny Pizar, appuyé par le délégué Simon Roy et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le greffier-trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	12 100 \$	
2025.	12 600 \$	
2026.	13 200 \$	
2027.	13 900 \$	
2028.	14 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	83 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2022-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.4 Adjudication d'un emprunt par billet de 150 000 \$ en faveur de la firme

LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	21 février 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 février 2023
Montant :	150 000 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog EST a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 27 septembre 2021, au montant de 150 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 100 \$	5,15000 %	2024
12 600 \$	4,90000 %	2025
13 200 \$	4,65000 %	2026
13 900 \$	4,50000 %	2027
98 200 \$	4,45000 %	2028

Prix : 98,03100

Coût réel : 5,03813 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

12 100 \$	5,25000 %	2024
12 600 \$	5,25000 %	2025
13 200 \$	5,25000 %	2026
13 900 \$	5,25000 %	2027
98 200 \$	5,25000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,25000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Résolution 2023-008

Il est proposé par le délégué Gilles Viens, appuyé par la déléguée Louise Hébert et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 28 février 2023 au montant de 150 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2022-02. Ces billets sont émis au prix de 98,03100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE

7.1 Aucun

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Entente pour la production du Guide Secours et Prévention avec la firme Éditions Média Plus Communication

Résolution 2023-009

Il est proposé par la déléguée Maryse Gaudreau, et résolu d'autoriser le directeur, M Christian Dumas à signer l'entente pour la publication de 3 éditions du Guide Secours et Prévention avec la firme Éditions Média Plus Communication (EMPC). La responsabilité de EMPC sera de procéder à la recherche de publicité et à la production de l'édition du Guide Secours et Prévention selon les termes et conditions présentés dans le contrat d'entente déposé par le directeur aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

9. DIVERS

9.1 Aucun

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée par le délégué Johnny Pizar, il est 20h28.

Jody Stone
Président

André Martel
Secrétaire-trésorier